



ORDRE DU JOUR

Réunion ordinaire lundi 6 février 2023

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023
- 4. Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 4.2 Dépôt du rapport annuel de gestion contractuelle 2022
 - 4.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 387 800 \$ qui sera réalisé le 13 février 2023
 - 4.4 Soumissions pour l'émission de billets pour le refinancement d'emprunt au montant de 387 800 \$
 - 4.5 Autorisation en faveur du directeur général Isabeau Vilandré pour un contrat de gré à gré avec Nicolas Détaille de Épur-Eau afin de compléter la deuxième phase d'analyse de l'état des installations septiques secteur Nord-du-Rocher
 - 4.6 Autorisation en faveur du directeur général Isabeau Vilandré pour un contrat de gré à gré avec Obakir pour un mandat pour préparer un projet dans le cadre du Programme OASIS
- 5. Demande de contribution financière, entente et appuis**
 - 5.1 Entente intermunicipale pour le camp de jour commun entre les municipalités de Saint-Pacôme, Rivière-Ouelle, Saint-Denis et autres avec un budget conjoint camp de jour et service de garde
 - 5.2 Société canadienne sclérose en plaques : Demande de commandite pour multiplier leurs services offerts et leur contribution à la recherche
- 6. Sécurité publique et sécurité incendie**
 - 6.1 Adoption du rapport annuel en sécurité incendie 2022 (article 35 Loi sur la sécurité incendie)
 - 6.2 Demande à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest de produire un rapport mensuel détaillé des interventions, inspections et autres activités
- 7. Travaux publics et voirie**
 - 7.1 Nomination des personnes désignées au niveau local en matière des cours d'eau
 - 7.2 Ministère des Transports : Résolution pour réitérer notre demande au Ministère des Transports pour la réfection de la route 230 entre la municipalité de Saint-Pacôme et Ville La Pocatière (dégradation des accotements -Ornière importante et usage de machinerie lourde de ferme et intensif dans ce secteur – Absence de mesures permettant aux autres usagers de la route d'emprunter cette voie dangereuse)
- 8. Embellissement, hygiène du milieu et collectivité**
 - 8.1 Dépôt d'une demande pour l'installation d'une signalisation touristique (panneau bleu) annonçant le Belvédère de la Croix
 - 8.2 Dépôt d'une demande à la MRC de Kamouraska pour l'aménagement d'un parc éphémère au Belvédère de la Croix

- 8.3 Nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest
- 8.4 Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable à des fins de consommation humaine 2022
- 8.5 OMH Saint-Pacôme - Adoption du budget révisé daté du 30 novembre 2022
- 8.6 OMH Saint-Pacôme - Adoption du budget 2023
- 9. Famille, loisirs, bibliothèque**
 - 9.1 Renouvellement du programme des couches lavables
- 10. Avis de motion et règlement**
 - 10.1 Avis de motion et dépôt du règlement no 368 remplaçant le règlement no 340 et le règlement no 365 portant sur la gestion contractuelle
 - 10.2 Avis de motion et dépôt du règlement no 369 portant sur l'installation, utilisation et prise en charge, par la Municipalité, de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme
 - 10.3 Avis de motion et dépôt du règlement no 370 modifiant le règlement no 271 portant sur l'utilisation de l'eau potable
- 11. Point d'information de la Municipalité**
 - 11.1 Contact fait avec Parc Bas-St-Laurent pour développer un plan d'ensemble pour la montagne
 - 11.2 Le Conseil municipal invite Parcours Fil Rouge à présenter leurs travaux et services en début de séance mars ou avril
 - 11.3 Faire une campagne de sensibilisation sur le site Internet de la Municipalité et le journal Le Pacômien de cesser de nourrir les chevreuils
 - 11.4 L'assemblée de consultation publique sur le projet de règlement no 366 a été annulée par le Conseil municipal pour fin de révision avant de déposer le règlement pour consultation publique
- 12. Correspondances**
- 13. Période de questions**
- 14. Varia**
- 15. Levée de la séance**